

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR –FRATERNITE –JUSTICE

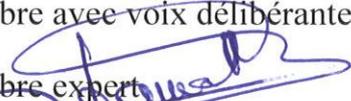
**Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Promotion du
Développement Local**

Région de Nouakchott
Commission de Passation des Marchés Publics

Procès-Verbal n° 3-CPMP/RN/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 30 juillet 2025 à 13h00 GMT, s'est tenue une réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN), sous la présidence de M. Mohamed Fouad Barrada, Président de ladite commission (PRMP-RN).

Les membres :

- | | | |
|---|------------------------------|---|
| - Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall ; | Membre avec voix délibérante |  |
| - Aminata Lo ; | Membre avec voix délibérante |  |
| - Chighaly El Mahjoub ; | Membre expert |  |
| - Mouna Mint Lehmad | Membre expert |  |

Ordre de jour :

- Attribution provisoire relative à l'examen et l'approbation du rapport d'évaluation des offres concernant la Demande de Proposition n° 01-CPMP-RN-2025 d'objet : Recrutement d'un Bureau de Suivi et de Contrôle des Travaux de Construction du Monument de la Nation à Nouakchott ;

Décisions :

Après examen du rapport d'évaluation des offres relatif à la **Demande de Proposition n° 01-CPMP-RN-2025**, ayant pour objet le **recrutement d'un bureau de suivi et de contrôle des travaux de construction du Monument de la Nation à Nouakchott**, la **Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott** approuve ledit rapport et met en exergue les éléments suivants :

- Soumissionnaires exclus au stade de l'évaluation des propositions techniques :

Il s'agit des soumissionnaires ayant obtenu une note globale inférieure à 75 %. Les motifs de leur rejet sont présentés dans le tableau ci-après :

Soumissionnaire	Motifs de rejet	Note Globale / 100
<p>Groupement Plan Libre - 2M2D</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience générale : absence de références relatives à la réalisation de bâtiments de grande hauteur. • Plan de travail : présenté de manière très sommaire, sans détail suffisant. • Références techniques : les attestations fournies concernent essentiellement des travaux de construction de puits, de canalisations et d'ouvrages d'assainissement, sans lien direct avec l'objet du marché. <p>En ce qui concerne le personnel, les CV fournis ne sont pas conformes aux exigences stipulées dans l'additif de la DP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le profil de l'ingénieur en fluides ne répond pas aux critères requis. • Aucun ingénieur en énergétique n'a été proposé. • L'ingénieur en électricité présente une expérience limitée dans le domaine électrique proprement dit, avec un parcours davantage orienté vers les énergies renouvelables ; par ailleurs, il occupe actuellement un poste dans un laboratoire de recherche en énergie. • Aucun élément relatif au transfert de 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-bottom: 20px;"> <p>37,528571</p> </div>    

	connaissances n'a été mentionné dans l'offre.	
<p>Groupement ESABR / TMT Consult / AUCEP</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Approche méthodologique : la phase 1 est peu détaillée, la phase 2 reste sommairement présentée, tandis que seule la phase 3 est bien développée. - Conformité au personnel exigé : le groupement n'a pas respecté les consignes de l'additif en matière de composition de l'équipe. Le profil proposé pour l'ingénieur en fluides ne répond pas aux exigences, et aucun ingénieur en énergétique n'a été présenté. 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-bottom: 20px;">61,142857</div>   

Les propositions des Soumissionnaires ci-dessus ont été jugées non-conformes.

➤ **Les Soumissionnaires retenus suite à l'évaluation des propositions techniques :**

Il s'agit des soumissionnaires ayant obtenu une note globale supérieure ou égale à 75 % (voir tableau ci-dessous).

Soumissionnaire	Note totale obtenue / 100
Groupement MOSAIQUE / AM International / BCC	75,785714
Groupement AIC / OMEGA / AGREBAT	75,664286

Les propositions des Soumissionnaires ci-dessus ont été jugées conformes.

- **Attributaire retenu à l'issue de l'évaluation finale des propositions financières :**
 Les résultats de l'évaluation finale, après intégration des offres financières, se présentent comme suit :

Soumissionnaire	Note totale obtenue / 100	Classement des Soumissionnaires
Groupement AIC / OMEGA / AGREBAT	80,531428	1 ^{er}
Groupement MOSAIQUE / AM International / BCC	67,930746	2 ^{ème}

Décision d'attribution provisoire :

Suite à l'évaluation susmentionnée, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott décide d'attribuer, à titre provisoire, le marché au **Groupement AIC / OMEGA / AGREBAT**, ayant obtenu la meilleure note, soit **80,531428 %**, et présenté l'offre la moins disante pour un montant global de **neuf millions cent soixante-trois mille ouguiyas toutes taxes comprises (9 163 000 MRU TTC)**.

- **Délai d'exécution : 21 mois**

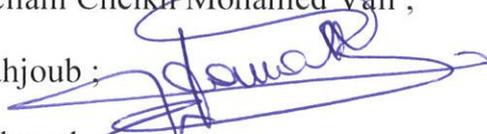
Le présent procès-verbal sera publié conformément, notamment, à l'article 55 du décret n° 2022-083 portant application du Code des marchés publics mauritanien.

Le Président :

Mohamed Fouad Barrada



Les Membres Présents :

- Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall ; Membre avec voix délibérante 
- Chighaly El Mahjoub ; Membre expert 
- Mouna Mint Lehmad Membre expert 